

**Union Syndicale des Retraités  
CGT du Cher**

8, Place Malus  
18000 BOURGES

- - - - -

Tél. 02 48 21 24 79  
Fax. 02 48 21 24 89

Bourges, le 2 Mars 2010

***Aux Parlementaires UMP du cher***

Messieurs COSYNS Louis  
FROMION Yves  
POINTEREAU Rémi  
PILLET François

Messieurs

La majorité parlementaire UMP dont vous faites partie a adopté une mesure qui modifie le calcul de l'impôt sur le revenu.

Cette mesure s'applique à partir de cette année sur les revenus 2009. Nous en demandons le retrait, car c'est d'un véritable racket des personnes à ressources modestes dont il s'agit.

Jusqu'au 31 décembre 2008, tout contribuable, homme ou femme, vivant seul(e), qu'il soit divorcé, séparé ou veuf, bénéficiait d'une demi-part supplémentaire s'il avait élevé un enfant. Cette disposition tenait compte du coût de la vie, plus élevé pour une personne vivant seule par rapport à ceux vivant en couple, et, clairement participait d'une politique familiale.

- A partir de 2010, cet avantage est subordonné à une nouvelle condition, qui va en restreindre considérablement le champ d'application : pour avoir droit à la demi-part, le contribuable doit avoir élevé seul un enfant pendant au moins cinq années depuis qu'il vit seul. Ce qui exclut de nombreuses personnes, qui se sont retrouvées seules, suite au décès de leur conjoint ou à une séparation, et qui ont bien assumé la charge d'un enfant, mais en couple.

- Sur les 4,3 millions de bénéficiaires actuels de cette demi-part, 3,2 millions, dont beaucoup de retraités, devraient la perdre.

- La suppression de la demi-part va avoir pour conséquence soit de rendre imposable des contribuables qui ne l'étaient pas, soit d'augmenter, jusqu'à plus de 800 Euros, le montant de leur impôt sur le revenu.

- Pour nombre de contribuables, la perte de cet avantage entraînera des conséquences en cascade. En devenant imposables, ou en voyant leur revenu fiscal de référence augmenter, ils perdront le bénéfice de l'exonération ou d'allègements d'impôts locaux (ainsi que de la redevance télé). Des retraités qui en étaient jusque-là exonérés, seront assujettis à une cotisation maladie sur leur pension. Des aides pourront aussi leur être supprimées : prise en charge d'une aide ménagère, gratuité des transports ...

- Une fois de plus, l'on constate que c'est l'injustice qui prévaut avec les avantages fiscaux accordés au plus hauts revenus.

Ainsi, le bouclier fiscal qui protège les plus riches a permis à 18.993 foyers fiscaux de bénéficier de 30.432 €uros, mais à coûté 578 millions d'Euros au budget de l'Etat.

- 150 contribuables disposant d'un revenu fiscal de référence supérieur à un million d'Euros n'ont pas payé d'impôts.

Mieux encore, certains ont même reçu une restitution de la part du Trésor Public alors que leur revenu fiscal de référence était supérieur à 10 millions d'Euros..

Messieurs, un rapport parlementaire de juin 2008 notait : « Plus un très gros contribuable à des revenus élevés, moins il paie d'impôt en proportion », mais cela ne préoccupe pas le moins du monde les Parlementaires UMP et vous foulez aux pieds en permanence un vieux principe républicain qui veut que l'on contribue proportionnellement davantage quand le niveau des revenus s'élève puisque la faculté contributive augmente elle aussi.

La politique ultralibérale que continue de mettre en œuvre le Président de la République, son gouvernement et sa majorité parlementaire est une politique de classe entièrement axée vers la recherche du profit immédiat, de la rentabilité maximum du capital et du gonflement des dividendes pour les gros actionnaires.

On en voit les résultats : chômage massif et toujours à la hausse, délocalisation, précarité et pauvreté grandissante, casse de l'industrie et des services publics, baisse du niveau des salaires et pensions, du pouvoir d'achat, remise en cause des acquis sociaux (Sécurité sociale, statuts, SMIC, système de retraite par répartition), attaques contre les conseils de Prud'hommes, le Code du Travail, les libertés et droits syndicaux.

Messieurs les Parlementaires de l'UMP, vous portez une lourde responsabilité dans cette dégradation de la situation sociale et économique et les salariés, les retraités, les chômeurs sont en droit de vous mettre en accusation.

La CGT, fidèle à ses statuts et à son orientation défend avec eux, leurs droits et intérêts professionnels, moraux et matériels, sociaux et économiques, individuels et collectifs. Elle œuvre à leur rassemblement et au développement des luttes qu'ils sont obligés de mener pour faire aboutir leurs revendications légitimes.

Daniel BUSSENET

Roger LEGER

Jean-Claude GODARD